

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE41

présenté par
M. Démoulin, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 44, substituer aux mots :

« son utilisation »,

les mots :

« l'utilisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.